



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Affaire suivie par :
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques statutaire et salariale ministérielles
et de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale
Bureau de la gestion collective des corps communs
Courriel : cosi.srh-sg@justice.gouv.fr

Paris, le 07 avril 2026

Note

à l'attention de

Madame la sous-directrice des ressources humaines
des greffes des services judiciaires
Monsieur le sous-directeur des ressources humaines
et des relations sociales de la direction générale de l'administration pénitentiaire
Monsieur le sous-directeur des ressources humaines
et des relations sociales de la protection judiciaire de la jeunesse
Madame la cheffe du service des ressources humaines
et budgétaires de la grande chancellerie de la Légion d'honneur
Monsieur le chef du département des ressources humaines
de l'administration centrale
Madame la secrétaire générale de l'inspection générale de la justice
Mesdames et Messieurs les chefs de cabinet

Objet : Mobilité des adjoints techniques (hors AT de l'administration pénitentiaire) du ministère de la Justice et de la grande chancellerie de la Légion d'honneur pour une prise de fonction au 1^{er} septembre 2026 – Additif à la note de mobilité du 24 mars 2026

Annexe : Liste des postes nouvellement offerts et des modifications apportées aux postes publiés dans la liste initiale

La liste des postes vacants des adjoints techniques (hors AT de l'administration pénitentiaire) du ministère de la Justice figurant en annexe de la note du 24 mars 2026 relative à la mobilité des adjoints techniques du ministère de la Justice doit être complétée.

Vous trouverez en **annexe** la liste des postes nouvellement offerts et les modifications apportées aux postes publiés dans la liste initiale.

Vous voudrez bien inviter les adjoints techniques (hors AT de l'administration pénitentiaire) à prendre connaissance de cette nouvelle liste de postes et, s'ils souhaitent modifier leur(s) vœu(x), **à remplir une nouvelle fiche de candidatures** comprenant l'ensemble des vœux pour tenir compte de leur nouveau choix. En effet, toute demande nouvelle annule et remplace la précédente.

Je vous informe que la date limite de dépôt des candidatures reste fixée au **mardi 21 avril 2026, délai de rigueur**.

Les candidatures des agents doivent être transmises dès réception, par la voie hiérarchique, aux services des ressources humaines de la direction de rattachement :

Affectation actuelle des agents	Retour des fiches de vœux
DSJ – Services déconcentrés	DSJ – Bureau RHG1 – Section catégorie C pole-c.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr
DSJ – Administration centrale	DSJ – Cabinet – Pôle RH et du support de proximité mobilite-avancement.dsj@justice.gouv.fr
DGAP – Services déconcentrés	DGAP – Bureau RH6 – Section PA cat-c.rh6-rh-sa-dap@justice.gouv.fr
DGAP – Administration centrale	DGAP – Cabinet psac.dap-sa@justice.gouv.fr Mme YAHIAOUI – kedidja.yahiaoui@justice.gouv.fr M. GOSLAN – stephane.goslan@justice.gouv.fr
DPJJ – Services déconcentrés	DPJJ – Bureau RH4 – Section mobilité mobilites.dpjj-sdrhrs-rh4@justice.gouv.fr
DPJJ – Administration centrale	DPJJ – Bureau RH4 – Section suivi carrières AC Mme MAMADOU Camille - camille.mamadou@justice.gouv.fr Mme KANSSAB Sara - sara.kanssab@justice.gouv.fr
GCLH	GCLH – Bureau RH et rémunération rh.paie.sg@legiondhonneur.fr rh.paie.salm@legiondhonneur.fr rh.paie.sd@legiondhonneur.fr
SG, DACG, DACS, Cabinet GDS, IGJ, DIAV	SG – SRH – Bureau de l'accompagnement RH de l'administration centrale campagnes-collectives.srhsg-sg@justice.gouv.fr

Les adjoints techniques extérieurs au ministère de la Justice qui souhaitent candidater par la voie du détachement doivent transmettre leur dossier complet à l'adresse courriel du recruteur indiqué dans l'offre publiée sur le site Choisir le service public (CSP).

Je vous prie de bien vouloir assurer, sans délai, la diffusion de la présente note à tous les agents concernés relevant de votre direction.

Vous veillerez notamment à en assurer la diffusion aux agents placés en congé de maladie ou de maternité, mis à disposition, ou encore placés en détachement, en disponibilité, en congé parental, en congé de longue maladie ou de longue durée, en congé de formation professionnelle afin qu'ils puissent se porter candidats en temps utile.

Avec mes remerciements

Le sous-directeur des politiques statutaire et salariale ministérielles et de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale



Lionel HOSATTE